Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Janvier 1901. No. 9

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis......$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nouvelles de Quebec

LACHUTE.

On rapporte qu'un garçon de 15 ans s'est suicidé à Lachute. Le jeune Demers, c'est le nom du suicidé, qui demeurait chez son parent, M. James Bain, profita de l'absence de son maître pour s'enlever la vie en se déchargeant dans la bouche un coup de fusil à double charge. Le malheureux a eu la tête fracassée. On suppose que l'infortuné s'est suicidé dans un moment d'aliénation mentale.

QUÉBEC.

Le *Quebec Chronicle* a jusqu'ici recueilli $918.75 en souscriptions de 25 sous pour ériger un monument à la mémoire des Québecquois morts sur le champ de bataille d'Afrique. Cette somme sera remise à un comité de citoyens, lequel sera chargé des voies et moyens pour compléter la somme de $10,000 nécessaire pour l'érection du monument projeté.

—Les tailleurs de pierres, les maçons et les journaliers sont toujours très occupés à la construction de la nouvelle cartoucherie du gouvernement et au laminoir. Les travaux de réparation aux fortifications ont été abandonnés pour l'hiver.

GASPÉ.

Bassin de Gaspé.—Deux individus à l'allure suspecte se sont présentés à la maison de M. Horatio LeBouthiller et ont sommé celui-ci de leur donner de la boisson. Il leur a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir se rendre à leur désir, vû qu'il n'avait pas de boisson chez lui. Les deux individus se mirent alors sur M. LeBouthiller et le ruèrent de coups. Fort heureusement, M. Edward Fitzpatrick, un vieux et fidèle serviteur, attiré par les cris, accourut sur la scène pour intervenir.

BROMPTON FALLS.

M E. W. Tobin, M. P., s'occupe toujours très activement de la construction d'une usine à pulpe et à papier dans le village de Brompton Falls. Il vient de faire connaitre à des amis que tous les arrangements préliminaires sont complétés et que son village sera bientôt doté de vastes usines, où les cultivateurs des environs pourront écouler leur bois marchand à des prix rémunérateurs.

SAINT-JEROME.

M. Sigmund Fischel, manufacturier de cigares, faisant affaires sous le nom de Smith, Fischel et Cie, a accepté les conditions du conseil pour l'octroi de son bonus de $5000. Le règlement à cet effet est à se préparer, et sera soumis au conseil et aux contribuables durant le cours du présent mois. 1

BAGOT.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* fait connaître les noms des syndics devant diriger la construction de la nouvelle église de Sainte-Hélène Ce sont MM. E. Dufault, Jos. Desmarais, Paul Petit, Louis Létourneau et Napoléon Loiselle. L'église sera bâtie en pierre des champs: cette pierre est de belle qualité et en abondance. La façade et autres décorations du dehors seront en pierre retirée des carrières de Saint-Dominique.

TROIS-RIVIÈRES.

M. Lucien Carignan, de la maison Carignan et Fils, des Trois-Rivières, M. le docteur Daigle, de Montréal, et M. le Dr. C. N. DeBlois, sont de retour d'un long voyage en Europe, où ils ont visité l'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique. Ils ont séjourné à Paris où ils ont pu voir l'exposition et rencontrer bon nombre de compatriotes.

SHERBROOKE.

Mgr. Bruchési est venu, accompagné de son secrétaire, rendre visite à Mgr. Larocque. Mgr. Larocque continue à prendre du mieux, mais l'archevêque de Montréal a voulu aller passer quelques heures avec lui.

Nouvelles des Etats-Unis

MARLBOROUGH, MASS.

M. Jos. H. Desrosiers, surintendant à la manufacture Wood, de Northboro, Mass., qui s'était cassé un bras, il y a deux mois, est maintenant beaucoup mieux, et retournera à ses affaires sous peu.

—L'alarme d'incendie samedi dernier appelait les pompiers au bloc de M. Joseph Charron, de la rue W. Main, où le feu s'était déclaré dans une armoire parmi les vêtements. Leurs services n'ont pas été requis, attendu que les locataires avaient éteint le feu avant l'arrivée des pompes.

BOSTON., MASS.

Les fermiers des environs à qui le syndicat de lait de Boston a voulu en diminuer le prix d'achat, se sont mis en grève et ont cessé d'envoyer leurs produits à cette *combine*. La grève menace de s'étendre du Massachusetts au Maine. C'est Westboro et Upton qui ont été les premiers à se soulever.

FALL RIVER, MASS.

Marie Marguerite, enfant du Dr. J. P. Lavoie, est décédée à la résidence de son père, 62 rue Ridge. Elle était âgée de dix ans.

—Le 1er janvier, à trois heures du matin, s'éteignait dans le Seigneur l'épouse de M. Antoine Delorme, née Philomène Plouffe. Mme. Delorme fut une excellente épouse, une mère vertueuse et dévouée, et une chrétienne dans toute l'acception du mot. Elle était née à Saint-Jude, près de Saint-Hyacinthe, Canada, où elle avait épousé M. Delorme.

ALBANY, N. Y.

Fred. Bilodeau, âgé de 26 ans, était à couper du bois, quand une grosse branche se détacha et lui tomba en bas du cou. Il fut violemment projeté par terre et se fractura l'épine dorsale. Quand il fut trouvé, la partie inférieure de son corps était complètement paralysée. Après un examen, le Dr. Willis J. McDonald se décida à lui faire subir un traitement héroique. Avec son couteau, il mit la fracture complètement à nu ; puis avec de la fine broche d'argent il attacha les os brisés ensemble, les mit dans leur position naturelle et mit le corps du patient dans du plâtre. Bilodeau va mieux.

WARREN, MASS.

M. Georges Réné, de Berlin, Conn., est arrivé avec sa famille pour demeurer définitivement parmi nous.

—Mme. Ephrem Désaulniers est en ce moment retenu au logis par la maladie.

GUILLAUME II GALANT.

On se rappelle l'information donnée dernièrement au sujet d'un sauvetage opéré par la reine du Portugal.

Un pêcheur imprudent était sur le point de se noyer, lorsque la reine, qui passait non loin, s'était jetée à l'eau pour le sauver, et, excellente nageuse, avait réussi à le ramener sain et sauf sur la plage.

Guillaume II, estimant que de tels exemples de courage, surtout chez une souveraine en exercice, méritaient d'être récompensées, vient, par un lettre autographe, de faire savoir à la gracieuse majesté portugaise son désir de lui conférer une médaille de sauvetage allemande.

On ne saurait être plus galant ni mieux inspiré.

Chronique de la Province

SAINT-CLAUDE.

(De notre correspondant spécial.)

Le 6, 7 et 8 janvier étaient jours de bazar à Saint.Claude. Ce bazar a été un succès, malgré l'année qui parait assea dûre. Dans l'élection des candidates, Melle. Marthe Doris l'emportait de $7 sur sa concurrente, Melle. Eglantine Vandal. Il y avait aussi une élection entre deux petits candidats de sept à huit ans, MM. Emile Chatel et Joseph Bonnet. Plusieurs personnes des paroisses environnantes sont venues nous prêter leur concours. Nous les en remercions beaucoup.

Mr. et Madame Levasseur, de Fannystelle, étaient en visite chez M. J. P. Bernier dimanche. MM. les avocats L. Dubuc, de Saint-Boniface, et J. Robinson, de Carman, étaient aussi à Saint-Claude, cette semaine, par affaire.

Le premier de l'an, Madame Louis Lacroix recevait pour étrennes deux petites jumelles. La maman et les bébés se portent bien.

Nous apprenons que M. J P. Bernier est retenu chez lui depuis quelques jours par la maladie.

SAINT-LÉON.

(De notre correspondant spécial)

Notre paroisse a été, cette année, comme tant d'autres places, très éprouvée par le manque de récolte ; cependant peut-être plus qu'en aucune autre année, nos habitants se sont distingués par leur générosité envers l'église paroissiale.

Nous avons parlé, il y a peu, d'un monumental crucifix, donné par l'un de nos concitoyens ; depuis, un magnifique couvre-pieds en soie brodée, offert par Madame McEachran, récemment établie à Saint-Léon, était mis en loterie et rapportait une cinquantaine de piastres.

Tandis que quelques paroissiens réunissaient par une souscription volontaire une très jolie somme, les dames de la paroisse, de leur coté, organisaient une soirée, qui, malgré un temps des plus défavorables, réussissait au-delà de nos espérances.

Dimanche dernier, nous avions encore une bien touchante et bien belle cérémonie dans notre église. C'était la bénédiction solennelle d'une magnifique statue de Saint-Léon, d'une valeur de $40, donnée par M. Excide Landry, et son frère, M. Zénon Landry. Notre patron d'une décoration aussi artistique que riche, est représenté revêtu de la chasuble antique, avec la tiare pontificale sur la tête. D'une main il tient la croix papale et de l'autre il présente au peuple un parchemin contenant ses écrits. Ce parchemin porte pour inscription les paroles prononcées de Saint-Léon par les évêques du concile de Chalcedoine : "*Pie et vere Leo docuit*"—Saint-Léon a enseigné suivant toute piété et toute vérité.

Notre église, quoiqu'encore bien pauvre, possède déjà un certain nombre d'objets de grande valeur, qui tous ont été offerts par des personnes de la paroisse. Tant de générosité dans une année à peine est de meilleur augure pour l'avenir, et fait espérer que, les retards éprouvés parmi nous il y a quelques années, ne laisseront plus de traces, et que nous verrons bientôt notre place devenir un des plus beaux centres Canadiens-Français du Manitoba.

SAINT-EUSTACHE

Le bazar qui vient d'avoir lieu à Saint-Eustache a été magnifiquement réussi ; il a rapporté la jolie somme de $1000.00 et a duré trois jours. Il y a eu élection entre MM. Z. Patenaude, A. Lemay et F. Létourneau. M. Patenaude l'a emporté.

Le Manitoba.

Mercredi 16 Janvier 1901

UNE DECLARATION

De Mgr. l'Archeveque de Saint-Boniface.

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque a lu en chaire une circulaire destinée aux fidèles de Saint-Boniface. Nous en détachons les paroles suivantes, qui ont trait au prétendu pacte dont les journaux protestants ont parlé pour attiser le fanatisme, et que les pétitionnaires dans la contestation de l'élection de Saint-Boniface ont repris en sous ordre:

"D'abord nous tenons à nier formellement l'existence d'un pacte quelconque convenu entre les autorités civiles et les autorités ecclésiastiques, par nous ou par d'autres. Il n'y a pas actuellement d'autre pacte que celui dont parle l'honorable Conseil Privé d'Angleterre, quand il dit que *l'Acte du Manitoba de* 1870 *qui a établi des écoles publiques catholiques n'est rien autre chose qu'un pacte parlementaire.*"

L'ÉLECTION DE SAINT-BONIFACE

Le résultat de la dernière élection de Saint-Boniface est contesté.

Nos adversaires usent là d'un droit que nous ne songeons pas à leur nier. Nous en avons usé nous-mêmes et s'il leur plait de nous remettre notre monnaie, à leur aise.

La requête en demande d'invalidation de l'élection contient les allégations ordinaires de corruption, etc.

Si ce n'était que cela, il n'y aurait pas lieu de s'émouvoir Le nouveau député de Saint-Boniface n'est pas de ceux qui s'assombrissent à l'idée de ces tracasseries ou de la perspective d'une nouvelle lutte.

Mais il n'y a pas que cela. On allègue encore "influence indue." C'est-à-dire que l'on met en cause le clergé et plus particulièrement Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface. De la façon la plus indigne, on les traine devant les tribunaux.

Sur quoi d'imaginaire base-t-on cet acte d'accusation?

Il nous répugne de reproduire intégralement ce paragraphe ignominieux de la requête, de même que, dans la bonne société, on évite de répéter des paroles malséantes. Qu'on nous permette d'en donner seulement la substance.

On accuse Mgr l'archevêque de Saint-Boniface — auquel en certains endroits de la requête on refuse même les formules de respect qu'à défaut de foi, l'usage et la politesse ont consacrées— on l'accuse d'avoir formé, avec le premier-ministre de la province et le procureur-général, un pacte en vertu duquel la restauration de nos droits serait le prix du triomphe de M. Joseph Bernier. En exécution de ce pacte, tous devaient donner leur influence à celui-ci, lequel est lui-même accusé d'avoir été le négociateur de cette prétendue transaction et d'en avoir assuré, par lui-même et ses agents, la conclusion. Va sans dire qu'on lui reproche aussi d'en avoir eu le bénéfice. Voilà, rétabli dans un langage au moins lisible et dépouillé de tout le verbiage dont foisonnent ces sortes de documents, voilà à quoi se réduisent ces allégations.

Elles sont odieuses.

Et c'est signé de nous catholiques!

De deux choses, l'une. Ou ces gens-là connaissent la futilité de leurs accusations; et alors, ils sont coupables de l'une des plus graves injures qu'il soit possible à des fidèles de commettre envers la hiérarchie catholique, en la traduisant devant les tribunaux pour des faits calomnieux. Ils livrent le juste au bras séculier simplement pour exercer à son égard une vengeance.

Ou bien, ils sont persuadés de la vérité de leurs assertions; et alors, ils sont traitres à la cause de l'enfance et aux droits de leur race et de leurs coreligionnaires.

Car, si c'était vrai que le résultat de la dernière élection comportât un engagement de la part des autorités civiles à l'autorité religieuse de rendre justice aux victimes de la législation scolaire actuelle, il n'y aurait là rien que de légitime et il n'appartiendrait pas à des catholiques ni à des Canadiens-français de se faire les dénonciateurs d'une transaction aussi féconde pour la paix du pays et le triomphe de la justice.

Malheureusement, il n'y a rien de vrai dans ces allégations.

Des membres du gouvernement ont, en certaines occasions et publiquement, parlé de façon à faire naître en nous des espoirs. Mais c'est tout.

Ces espérances sont maintenant presque brisées par ces dénonciations intempestives et calomniatrices, car elles nous placent dans cette situation ingrate et compliquée d'avoir à réclamer nos droits de gens qui peuvent nous répondre, avec grande apparence de plausibilité, qu'ils seraient impuissants à agir lors même qu'ils le voudraient, par suite de cette disposition d'un groupe de catholiques toujours prêts à les vouer aux gémonies au premier signal de ceux qui nous ont dépouillés et aux moindres paroles favorables qu'il peut leur arriver de prononcer lorsqu'ils abordent ce sujet.

Et pourtant, il nous faut continuer à réclamer!

Nous devons couper court à ces remarques. Aussi bien, la circulaire lue par Sa Grandeur elle-même au prône de dimanche dernier, et les commentaires du public, sont des flétrissures qui n'ont pas besoin d'être reprises. Elles suffisent à marquer de leur empreinte ceux qui en sont l'objet.

Nous voulons cependant faire connaître dès aujourd'hui que l'émoi se répand dans Québec. Une personnalité dans le monde intellectuel nous écrit: "Mais c'est une atrocité de la part des catholiques, si les requérants le sont."

Oui, c'est une atrocité. Seulement il ne faut pas en rendre responsables *les catholiques*, mais *certains catholiques*, formant une minorité.

On nous dit que bon nombre de ceux qui ont coutume de marcher côte à côte avec les requérants désapprouvent leur action. Qu'il puisse en être ainsi!

CONSEILS DE L'EXPÉRIENCE

UN AUTRE AVEU.

La semaine dernière, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur le mandement des chefs du protestantisme, à Winnipeg, pour fortifier à l'école l'enseignement religieux.

C'est un aveu de leur part que, sous ce rapport, l'organisation de l'école est défectueuse.

Il nous vient, d'ailleurs, et de très loin, un aveu semblable.

M. Henry Fouquier est, à Paris, un écrivain d'autorité et pas du tout clérical. Il écrit dans le *Figaro*, dans le *Matin*, et plusieurs autres feuilles importantes. Or, voici ce qu'il vient d'écrire dans le *Matin*, feuille qui forme partie de la presse favorable au gouvernement qui dispose actuellement des destinées de la France:

"L'erreur essentielle de notre temps, c'est d'avoir trop cru à l'Ecole. On s'est imaginé qu'en forçant les enfants du peuple à aller s'assoeir sur des bancs depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de douze ou treize, on inculquerait dans leur esprit une loi morale assez forte pour suppléer, avec les axiomes du *catéchisme civique*, à l'éducation de la famille et à *la contrainte de la foi religieuse*. Il me parait que l'expérience est faite et que l'*Ecole a fait faillite.*"

(*L'Univers* du 14 déc.)

M. Henry Fouquier jette ce cri en constatant le progrès de la criminalité dans la jeunesse.

Notes Politiques

La législature de Québec se réunira le 14 février.

***

La législature d'Ontario est convoquée pour le 6 février prochain, le même jour que le parlement fédéral.

***

L'élection de Gaspé, pour la législature de Québec, s'est terminée par la défaite de M. LeBouthillier, le candidat du gouvernement, et par la victoire de M. Kennedy, son rival.

PETITES NOTES

Et Avis Speciaux

Nous recevons des réclamations au sujet des primes de l'année dernière. Personne plus que nous ne s'afflige des contre temps auxquels ont été soumis plusieurs de nos souscripteurs. Nous les prions de croire que l'administration actuelle, qui ne date que de trois mois, n'a encouru aucun reproche à ce sujet. Si nous pouvions réparer toutes ces erreurs, nous le ferions bien volontiers. Dans l'impossibilité où nous sommes de le faire, nous les prions de nous conserver tout de même leur bienveillance.

***

Nous avons adressé des comptes à plusieurs de nos souscripteurs, dont un certain nombre ont déjà eu l'obligeance de nous en faire parvenir le léger montant.

Nous les en remercions cordialement. Nous espérons que les autres ne tarderont point. Pour chacun, le prix de la souscription, est peu; pour nous, toutes ces petites sommes réunies forment un montant considérable dont la rentrée nous aidera à tenir le MANITOBA *sur le pied où nous l'avons mis.*

A ce propos, nous ferons remarquer que si nous n'avons pas de prime cette année le MANITOBA *est par contre publié à six pages au lieu de quatre. Cela équivaut bien à une prime.*

***

Une autre remarque.

Si dans les comptes que nous envoyons il se trouve des erreurs, on voudra bien ne pas s'en formaliser mais simplement nous en avertir Nous avons déjà dit à notre clientèle que dans le cours des derniers mois il y avait eu des changements dans le personnel de notre établissement. La nouvelle administration est anxieuse de faire oublier tous les ennuis qui ont pu se produire dans le passé

***

Nous envoyons parfois notre journal à titre d'essai à quelques personnes. Nous pensons utile de les prévenir que nous considérons comme des souscripteurs réguliers celles qui en ont reçu deux ou trois numéros sans nous les renvoyer ou nous avoir fait avertir par les maîtres de poste qu'elles n'entendent pas s'abonner.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le Jour des Rois, Sa Grandeur Monseigneur Bruchési a fait sa visite annuelle aux détenus des prisons de Montréal et aux pensionnaires de l'asile Saint-Jean-de-Dieu de la Longue-Pointe. Dans chacun de ces trois endroits prison des hommes, prison des femmes et asile Saint-Jean-de-Dieu, les détenus et leurs gardiens se sont réunis dans leur chapelle pour recevoir la bénédiction de leur évêque.

Depuis que Mgr. Bruchési est monté sur le siège archiépiscopal de Montréal, il est allé, chaque année, le jour de l'Epiphanie, voir et consoler ces infortunés, qu'une semblable visite rend presque heureux.

Dimanche, le 6 janvier, à la grand'messe, dans la cathédrale, Mgr. l'archevêque de Montréal a censuré *L'Avenir* et les *Débats*, deux journaux canadiens-français et catholiques. Ces deux feuilles ont publié des articles sur le mariage, qui sont considérés comme "irrespectueux, irréguliers, et renfermant des hérésies."

C'est au moment du sermon, après l'Evangile, que le vénérable prélat a prononcé la sentence d'une voix forte et très émue:

"J'ai aujourd'hui," dit à peu près monseigneur, "un pénible devoir à remplir. Placé par Dieu, malgré mon indignité, à la tête du diocèse de Montréal, je me trouve constitué le gardien du dogme et de la morale, et avec le secours du Ciel, je saurai les défendre au prix même de ma vie, s'il le faut.

"Deux feuilles françaises et catholiques, les *Débats* et *L'Avenir*, viennent de publier, à l'occasion de certaines causes de mariage sur lesquelles l'Eglise a dû se prononcer, des articles non-seulement irrespectueux et irréligieux, mais qui contiennent de véritables hérésies.

"Ces articles sapent par la base toute la législation de l'Eglise sur le mariage. Tolérer pareilles choses serait de ma part de la faiblesse, un manquement à l'un de mes principaux devoirs. Je dénonce donc, ici, comme gardien de la doctrine catholique dans ce diocèse, *L'Avenir* et les *Débats*, et je préviens les propriétaires et les directeurs qu'à moins d'une rétractation complète qui m'aura été soumise, j'interdirai la lecture de ces journaux dans tout le territoire de ma juridiction."

Nous lisons dans une circulaire de Mgr. l'Archevêque de Saint-Boniface, à son clergé, en date du jour de Noel, 1901:

"Nous vous prions de recommander aux fidèles de prier pour l'amélioration de la position intolérable des écoles catholiques de Winnipeg et des autres centres où la majorité est protestante, et aussi pour faire cesser les restrictions qui gênent la liberté de conscience dans toutes nos écoles. Nous demandons que l'on récite le chapelet, à cette intention, devant le Très-Saint Sacrement exposé, le dimanche, dans les paroisses, et durant la messe de semaine dans les communautés religieuses de votre paroisse. Je prie aussi les religieuses, dans chaque couvent ou communauté, de faire une neuvaine au bon et puissant saint Joseph, durant chacun des trois mois de janvier, février et mars, et d'y réciter sept Pater, Ave et Gloria Patri, en l'honneur des sept douleurs et des allégresses du grand saint, patron et avocat des causes difficiles et même désespérées! J'autorise la bénédiction du Très-Saint Sacrement chaque jour de la neuvaine.

"Pleins d'espérance dans l'avenir, répétons les belles paroles du roi-psalmiste:

"'In te Domine speravi non confundar in æternum.'"

On célèbre aujourd'hui, à Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, le 25ième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. Moreau. Nous nous associons de tout cœur à ces fêtes. Car parmi les sympathiques du groupe catholique du Manitoba, Mgr. Moreau se place au premier rang. Nous prions le vénérable prélat d'agréer nos hommages et nos félicitations.

M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, est dans la province de Québec, où il assiste aux noces archiépiscopales de Sa Grandeur Mgr. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. Pendant son absence, M. l'abbé Dufresne est remplacé à Lorette par M. l'abbé Béliveau.

NECROLOGIE.

Vendredi, le 11 courant, décédait à la Maison Vicariale des RR. SS. Grises, la R. S. Joyal, née Rose-Anna L'Évêque. Elle était fille ainée de M et Madame François L'Évêque, de Saint-Boniface. La défunte n'était malade que depuis quelques mois seulement et est morte de la consomption.

Née le 16 janvier 1871, elle était entrée au Noviciat des RR. SS. Grises le 25 août 1890 et avait fait sa Profession Religieuse le 2 mai 1893.

Son service funèbre a été chanté lundi matin dans la chapelle de la Maison Vicariale. M. l'abbé Messier, assisté du R. P. Bélanger, Supérieur de l'Institut des Sourds-Muets, de Montréal, comme diacre, et du R P Chassé, de Saint-Albert, comme sous-diacre, a célébré la messe de *Requiem* et Mgr l'Archevêque a chanté l'Absoute.

Le R. M. Dugas, Grand-Vicaire, et le R. P. Dandurand, O. M. I., assistaient au trône.

Outre la Communauté des RR. SS. Grises, la R. S. Marie-Vitalien, née Anna Hogue, des RR. SS. de Jésus-Marie, de Winnipeg, cousine de la défunte, et les parents de la Révérende Sœur Joyal, un grand nombre de personnes de la ville, y compris les philosophes du Collège de Saint-Boniface, ont assisté au service.

Dans le chœur nous remarquions le R. P. Drummond, S. J., et le R. P. Lebel, S. J., tous deux du Collège de Saint-Boniface; le R. P. Guillet, O. M. I., curé de l'Eglise Sainte-Marie, de Winnipeg, et plusieurs autres.

Le corps de la défunte Sœur Joyal a été porté en terre par quatre de ses frères, Thomas, Napoléon, Jean-Baptiste, George, et a été inhumé dans le cimetière de la Communauté.

Nous offrons nos condoléances à la famille affigée de la défunte religieuse et à la Communauté.

R. I. P.

IL SUFFIT DE VOULOIR

Les cas de croup, de diphtérie seraient bien plus rares si l'on soignait la gorge à la moindre atteinte en prenant du BAUME RHUMAL.

DECES.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Delle Maria Martel, décédée le 21 décembre, à Somerset, à l'âge de 16 ans.

Nous offrons nos condoléances à la famille affligée.

Un magnétiseur, accusé d'escroquerie, s'écrie avec arrogance devant le tribunal:

—Si je voulais, je pourrais endormir les juges séance tenante pour obtenir mon acquittement.

Le président lui dit avec bonhomie:

—Laissez ce soin à votre avocat.

LES MAUX DE COTÉ DES SUITES DE LA TOUX OFFENSIVE ET SACCADÉE. Prenez du Pyny Balsam, il vous guérira promptement, quelque soit la violence de votre rhume. Garanti par des milliers de Canadiens. Vendu d'un bout à l'autre du pays. Manufacturé par les propriétaires du Perry Davis Pain-Killer.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, Contralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minnéapolis. Développement de la voix par la méthode italienne: enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio: 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

Docteurs Dame & Dubuc

Bureau 220 Bloc McIntyre

Telephone 90

DR DAME — *Chirurgie et Gynécologie*

DR DUBUC — *Médecine Générale et Obstétrique*

16-1-01 1m

EMULSION

The D&L

CONSOMPTION et toutes les MALADIES des POUMONS, CRACHEMENT de SANG, TOUX, PERTE d'APPETIT, Débilité—dans tous ces cas, The D. & L. Emulsion procure un bien remarquable.

Avec l'aide de The D. & L. Emulsion, j'ai réussi à me défaire d'une toux persistante dont j'étais affligé depuis un an, et j'ai gagné beaucoup en poids avec cela.

T. H. WINGHAM, I. C., Montréal.

60 cts et $1 la Bouteille.

DAVIS & LAWRENCE CO. Ltd., Montréal.

CE SONT LES JAPONAIS qui nous ont fourni le menthol contenu dans le Merveilleux D. & L. Menthol Plaster qui soulage immédiatement le mal de dos, le mal de tête, la névralgie, le rhumatisme et la sciatique. Fabriqué par The Davis and Lawrence Co., Lim.

HYMÉNÉE

Hier matin, M. Gédéon Couture, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Florentine Bélanger, de Sainte-Anne. Le mariage a été béni par M. l'abbé Giroux, à Sainte-Anne. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

IL N'EST PAS ETONNANT

Que les Pilules Cardinales du Dr. Ed. Morin

fassent tant de bien aux personnes des deux sexes qui s'en servent rigoureusement d'après les directions. Elles ne sont faites que de médicaments les plus simples et les plus efficaces contre les épuisements, la faiblesse, l'indigestion, les maladies nerveuses la perte d'appetit tant chez les hommes que chez les femmes, et la faiblesse féminine, les pertes excessives, ou les irrégularités particulières aux jeunes filles.

Les témoignages de guérison complète nous arrivent en grand nombre tous les jours sans qu'on les demande.

Essayez les merveilleuses Pilules et vous serez contents.

POUR LES METIS

LA COMMISSION DES SCRIPS S'ASSEMBLERA AU MOIS DE MAI.

Ottawa.—Il paraît décidé que la commission chargée d'entendre les réclamations des Métis qui habitent cette partie du Manitoba autrefois comprise dans les Territoires du Nord-Ouest, se réunira au mois de mai.

La convocation en sera annoncée d'avance.

L'EMULSION D & L. convient admirablement à ceux qui souffrent des troubles des poumons avec tendance à l'hémorragie Quelques bouteilles prises à doses régulière font un bien étonnant. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co., Lim.

Il y a eu, lundi soir, à l'église Sainte-Marie, au profit de l'Orphelinat Saint-Joseph, une représentation donnant qualques scènes de la passion d'Oberammergau; aussi des vues de la guerre d'Afrique.

ORGANES DÉLICATS

Rien de plus délicats que les organes de la respiration; le BAUME RHUMAL guérit tous les troubles qui les affectent.

Le Rosaire, l'excellente et pieuse publication des RR. PP. Dominicains, de Saint-Hyacinthe, P. Q., est entré dans sa septième année d'existence. A ce propos, la rédaction de cette revue pleine d'intérêt déjà. annonce qu'elle y apportera des améliorations qui la recommanderont encore davantage aux sympathies du public de toutes les classes.

LA POUDING AUX RAISINS ET LES GATEAUX ont souvent un effet désastreux pour les enfants qui en mangent trop. Pain-Killer comme remède domestique n'est pas battu pour ces sortes de maladies. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c. et 50c.

PERDUE—Jument ayant étoile dans le front, H sur l'épaule gauche; communiquer avec AIMÉ BÉNARD. Grand Central Winnipeg.

16 1-01 5i

BELL PHOTO STUDIO

207 Pacific Ave., Winnipeg

COIN NORD, RUE MAIN

Vu l'immense succès de notre 10 p. c. *d'escompte* pour tout ordre payé en choisissant l'épreuve, nous sommes décidés à continuer cet escompte à nos ateliers jusqu'à nouvel ordre.

N'oubliez pas: 10 p. c. *d'escompte!!* pour le plus beau travail artistique que vous puissiez désirer!!

A la Cloche d'Or

L. DE GALEMBERT, PROP.

7-11-19

AVIS.

La "Winnipeg Transfer Railway Company," la "Portage and North Western Railway Company" et la "Waskada and North Eastern Railway Company," toutes corporations pourvues de charte par la Législature du Manitoba, feront demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte confirmant leurs chartes respectives et déclarant toutes ces compagnies et chacune d'elles être à l'avantage général du Canada et corps incorporés et politiques, dans les limites de l'autorité législative du Parlement du Canada; et les susdites compagnies et "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company" feront demande, en même temps, de pouvoirs devant être contenus dans le même Acte, autorisant l'amalgamation de toutes les compagnies sus-nommées sous le nom de "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company," sur des bases qui seront établies par les compagnies, et pour d'autres pouvoirs à la Compagnie amalgamée, relativement à la navigation sur les lacs Manitoba et Winnipegosis et pour obtenir et établir des stations terminales et d'exportation sur les dits lacs.

Daté, nov. 26 1900.

The Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company.

Par EWART, FISHER & WILSON, Leurs Mandataires.

Trust and Loan Co. Building, Portage Avenue, WINNIPEG, - - - MAN.

5-12-19 9i

AVIS.—Lorsque viendra la prise en considération de l'application du *Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company*, dont avis est donné ci-haut, les requérants demanderont que le nom de la nouvelle compagnie soit *The Manitoba Railway Company* au lieu de *The Northern Pacific and Manitoba Railway Company* comme il est dit dans le susdit avis ci-haut.

EWART, FISHER & WILSON, Procureurs de tous les requérants

16-1-01

JOHN HUGHES,

Autrefois de la Maison

Hughes & Fils,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres.

EST MAINTENANT CHEZ

Clark Bros & Hughes,

500 RUE MAIN,

Tel. 1239.

Seul Char Funéraire.

Affaires Transferees

Changement de Local

La "De Laval Separator Co." a pris, au 1er janvier, les affaires de la "Canadian Dairy Supply Co." 236 rue King.

Les affaires de la De Laval Separator au Manitoba, au Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise seront administrées par nous, avec bureaux et magasins à Winnipeg, Man. Vers le 21 janvier, nous nous établirons dans un vaste local, 248 rue McDermott (autrefois occupé par J. Y. Griffin & Co.), directement à l'ouest du bureau de poste, un bloc de distance de la rue Principale Nous vous invitons respectueusement à nous écrire et nous vous enverrons un catalogue, sur demande. A ceux qui viendront à Winnipeg, une invitation cordiale à nous visiter.

N'achetez pas une écrémeuse avant d'avoir essayé un "Alpha" de Laval, et souvenez-vous que nous sommes toujours prêts à prouver et démontrer la supériorité de notre marchandise sur toutes les autres.

250,000 sont en usage

Nous avons en mains le règlement de toutes les affaires de la "Canadian Dairy Supply Co." et toute correspondance touchant la Compagnie devra nous être adressée.

La De Laval Separator Co

248 McDermott Ave.

Winnipeg - - - Man.

11-1-01

TEMPÊTE

—Nous avons eu une véritable tempête de neige hier. A Winnipeg les tramways électriques ne circulaient qu'avec peine.

MÉRITE SERIEUX

Pour les maux de gorge, de poitrine, le BAUME RHUMAL est le remède le plus agréable, le plus efficace et le plus économe.

Ivrognerie Guerie

EVANS GOLD CURE INSTITUTE

299 Balmoral St., Winnipeg

A la longue, l'ivrognerie devient une maladie. L'institut "Evans Gold Cure" a guéri, à Winnipeg seulement, au-delà de 500 sujets, hommes et femmes. Un Canadien-français est à la tête de cet institut encouragé par les autorités de la province, le clergé, etc. Catalogue et renseignements gratuits. 14-11 19 jno

Dr J. H. O. LAMBERT

Saint-Boniface

HEURES DE BUREAU:—8 à 9 a.m., 12 à 2 et 6 à 8 p.m. Hôpital de St-Boniface, de 9 à 11.30 a.m. Winnipeg: bureau au coin des rues Main et Sutherland, au-dessus du magasin de M. Chouinard, No. 783 rue Main; heures de bureau: 3 à 5 p.m., tous les jours excepté le dimanche.—'Phone 1245

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant La Congrégation du Très Saint-Rédempteur. L'objet de la dite Corporation est d'avoir à Brandon, ou à d'autres endroits dans la province de Manitoba, un certain nombre de religieux pour aider les autorités Ecclésiastiques de l'Archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la province de Manitoba, en prêchant, donnant des missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité que peuvent surtout demander les pauvres et les abandonnés, et cela sous la direction de la susdite autorité Ecclésiastique.

MUNSON & ALLAN, Solliciteurs des Applicants.

19-12-4i

ON DEMANDE chez M. C. A. Gareau marchand-tailleur un jeune homme de 14 à 15 ans, sachant parler le français et l'anglais. Prix raisonnable. 28-11-19

DEMANDÉ.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.20 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et de *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO.

16-1 01 16i

Pyny-Balsam

GUERISON RAPIDE DE LA

Toux et des Rhumes

Un Remède inestimable dans toutes les affections de la

GORGE OU DESPOUMONS.

25 cts la grande bouteille.

DAVIS & LAWRENCE CO. Ltd.

Prop. du Perry Davis Pain Killer.

Soyez Prudents de
Vous n'achèteriez pas diamants d'une personne peu recommandable ou à un encan.
Soyez aussi prudents quand vous achetez des fourrures de prix.
Voyez notre garantie.

Nous avons l'assortiment le plus considérable qui soit à l'ouest de Montréal; nous garantissons chacune de nos fourrures.

Voyez nos

Paletots de Fourrures

$35.00

Nous fabriquons nous-mêmes un grand nombre de nos morceaux et nous pouvons vous garantir notre ouvrage.

HAMMOND

430 Rue Main

10-10-19 3m

C. A. GAREAU,

Marchand-Tailleur

324 RUE MAIN

Prévoyant, au commencement de l'été, une saison très active à l'automne, nous nous étions munis d'un des plus gros assortiments que nous ayons jamais eus. Or, vous n'ignorez pas que le mauvais état de la récolte a déjà beaucoup diminué les affaires et les diminuera encore davantage. Cette stagnation du commerce nous serait préjudiciable, si elle nous surprenait avec une aussi énorme quantité de marchandises que celle que nous avons aujourd'hui en mains. Une vente à sacrifice est donc pour nous une mesure de protection nécessaire. Dans ces conditions, vous concevez facilement les épargnes que vous pouvez faire en achetant vos habillements et nouveautés de toutes sortes à notre établissement, durant les quelques mois qui vont suivre.

FOURRURES

Capots en chien de Russie: $7.00. Capots en ours d'Australie: 9.00. Capots en chat sauvage: 12.00, en montant. Capots (Wallaby): 10.00, en montant. Capots en drap doublés, en fourrures, de différents prix. Capots de dames, en fourrures.

Casques en fourrures pour 50 cts, 75 cts, $1.00, 1.25, 1.50, 2 00, 2.50, 3.00, en montant.

Mitaines en pelleterie de toutes espèces et de tous prix.

Les plus grandes robes de voiture en chèvre grise, de la meilleure qualité, que nous vendrons au prix coûtant à toute personne qui achètera un montant raisonnable de marchandises.

Un stock immense de hardes-faites

Sera vendu

A Grand Sacrifice

Habillements pour hommes, de 2.50, 3.00, 4.00, 5.00 en montant.
Pantalons en tweed, pour hommes, de 50 cts, 90 cts, 1.00, 1 50 en montant.
Pardessus d'hiver en frise, pour hommes, de 2.50, 3.00 en montant.
Pardessus, drap castor, couleur bleue et noire, de 5.00, 7.00, 8.00 en montant.
Habillements pour jeunes gens et enfants, dans tous les prix, à partir de 1.00, 1.25 1.50, 1.75 en montant.

DÉPARTEMENT DES HABILLEMENTS FAITS SUR COMMANDES. Bel habillement en serge noire pour $12.00, en montant. Un choix énorme de corps caleçons, cols, cravates, gants et mitaines.

C. A. GAREAU,

Enseigne des Ciseaux d'Or, Bloc Hargrave.

324 RUE MAIN.

N'oubliez pas que toutes commandes que nous recevons par la malle sont soigneusement et promptement exécutées.

24-10-19 3m

ON DEMANDE
DES OUVRIERS CHEZ EUX
ET DES SOUSCRIPTEURS

Echantillons de l'ouvrage. Une paire faite dans vingt minutes avec la machine montrée dans cette vignette.

La Plus Grande Industrie du Canada.

PAR LE PEUPLE, POUR LE PEUPLE.

People's Knitting Syndicate, Limited.

Incorporé par charte provinciale d'Ontario. TORONTO, ONT.

Le Syndicat offre un Montant limité de stock en lots de 20 parts. Chaque souscripteur de vingt parts recevra gratis une machine à tricoter de vingt piastres, pour travailler pour le Syndicat et pour avoir part à ses profits semi-annuels.

TRAVAIL POUR VOUS PENDANT L' HIVER ET L' ETE.

Lisez attentivement et devenez actionnaire.

Ce Syndicat a été formé aux fins de manufacturer des marchandises tricotées à meilleur marché que ne peut le faire aucune compagnie en existence, pour maintenir la modicité des prix. Pour faire un succès de cette entreprise, il sera nécessaire d'avoir la laine aux prix les plus bas et de manufacturer les marchandises avec le moins de dépenses possible. Donc—

1. Le Syndicat fournit sa laine et ses machines.
2. Le Syndicat fera fabriquer toutes les marchandises par les actionnaires tricotant chez eux.
3. Le Syndicat paiera pour toutes les marchandises convenablement faites, immédiatement après leur réception, et tout en payant l'ouvrage quand il est envoyé, il divisera semi-annuellement avec ses ouvriers actionnaires les profits nets de la vente de toutes les marchandises faites par les actionnaires.
4. Le Syndicat vendra toutes les marchandises faites par les ouvriers actionnaires.
5. A chaque souscripteur de vingt parts de $1.00 le syndicat donne gratuitement une machine à tricoter de vingt piastres, qu'il gardera, et fournit aussi à chaque ouvrier actionnaire, sans aucune charge, les directions complètes, les échantillons et la laine pour fabriquer les marchandises.

Pour devenir actionnaire, ouvrier, le propriétaire d'une des machines, pour être payé pour l'ouvrage fait, et aussi pour participer dans la répartition égale des profits nets, vous n'avez qu'à devenir membre du Syndicat et prendre vingt parts de $1.00 qui vous coûteront vingt piastres.

CE SYNDICAT A POUR FIN De fournir gratuitement les machines et laines à ses actionnaires. D'après ce système on peut voir facilement que le Syndicat fera non seulement bénéficier ses actionnaires au moyen de dividendes mais qu'il leur donnera régulièrement de l'emploi chez eux. Le Syndicat est préparé à fournir à ses actionnaires les laines qu'il faut pour faire différentes sortes d'ouvrages, et il est aussi en état de disposer de toutes les marchandises tricotées avec ces laines par l'entremise de gros marchands à commission et au commerce en général à mesure que ses actionnaires les enverront.

Toutes les marchandises tricotées étant faites par nos actionnaires à leur domicile, aucun tricotage n'étant fait à la manufacture. On verra que pour fabriquer des marchandises sur une si vaste échelle, il faudrait avoir plusieurs fabriques de tricotage pour lesquelles il faudrait investir des milliers de dollars, sans compter les taxes, les assurances et l'intérêt. Nous pouvons en conséquence non seulement fabriquer les marchandises à meilleur marché et en plus grande quantité, mais payer à nos actionnaires un beau dividende semestriel.

LA MACHINE que le Syndicat fournit est une machine à tricoter très rapide, sans couture, pour l'usage des familles et peut durer toute la vie avec tant soit peu de soin de fait le Syndicat garantit ces machines pour vingt ans. Elle tricotera la laine la plus fine qui soit importée, de même que la laine canadienne, la plus grosse; et elle la tricotera aussi bien que l'on peut tricoter à la main mais quatre-vingt fois plus vite. Avec chaque machine on envoie tous les accessoires ainsi qu'une quantité de laine pour commencer à travailler immédiatement. Le guide qui accompagne chaque machine est si clair et l'opération est si simple que toute personne d'une intelligence ordinaire peut faire n'importe lequel des articles requis par le Syndicat, tels que bas pour Dames et Messieurs, Bas pour Jeu de Golf et pour aller en Bicyclette, Jambières et Toques d'Enfants, etc., etc.

LES PRIX que le Syndicat paie pour tricoter ces articles sont: Chaussons $5.00 par cent paires; bas de dames, $10.00 par 100 paires; bas de messieurs pour jeu de golf et pour aller en bicyclette, $10.00 par 100 paires; jambières et bas sans pieds pour bicyclistes $5.00 par 100 paires; belles toques, $5.00 par 100. Tous ces articles sont faits rapidement à la machine, et à ces prix n'importe quelle personne qui veut travailler peut se faire un bon salaire, un salaire beaucoup plus élevé que en étant commis dans un magasin, en travaillant dans un atelier ou sur une ferme. Les actionnaires peuvent consacrer tout ou une partie de leur temps à tricoter, et par le même nouvellement faire de l'argent en tricotant sur leur machine mais encore avoir part aux profits semi-annuels. La distance n'est pas un empêchement vu que la laine est légère et que le coût de l'Express est peu de chose. Le Syndicate paie l'envoi de la laine à ses actionnaires et ceux-ci paient pour envoyer leur ouvrage.

QUI PEUT EN FAIRE PRATIE. Toutes les Personnes qui désirent accepter cette offre et tricoter avec honnêteté la laine qui leur sera confiée.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR EN FAIRE PARTIE Chaque personne qui désire devenir actionnaire du stock, participer aux dividendes semestriels et faire du tricotage pour le Syndicat, recevant sa paie aussitôt que l'ouvrage est envoyé—doit découper la formule d'application suivante, signer son nom au bas, donner son adresse et ses références et l'envoyer avec un mandat d'express ou de poste pour $20.00 au Syndicat.

FORMULE DE DEMANDES POUR STOCK ET MACHINES.

THE PEOPLE'S KNITTING SYNDICATE, Limited, 42 Church St., TORONTO ONT.

Cher Monsieur,—Ci-inclus vous trouverez $20.00 pour le paiement complet de vingt parts de stock (sujettes à aucun autre appel) dans le People's Knitting Syndicate, Limited, que je désire qu'on m'alloue, et d'une de vos machines avec échantillons, instructions et laine, que je désire qu'on m'envoie aussitôt que possible; afin que je puisse commencer à travailler pour le Syndicat immédiatement sur réception d'iceux. Le dit stock devant me donner droit de participation aux dividendes semestriels du Syndicat, sans compter que je devrai être payé comptant sur livraison pour tout le tricotage que je ferai pour le Syndicat.

Nommez votre Bureau d'Express le plus près: ____________

Votre Nom ____________
Bureau de Poste ____________
Référence ____________
Adresse ____________

Mentionnez ce journal.
LE MANITOBA, Saint-Boniface.

PHARMACIE DEFOY,

SAINT-BONIFACE

Vin de Pin Parfumé; Excellent tonique, stimulant très recommandé pour les personnes faibles: $1.00 la bouteille. Huile de Pin Parfumé, remède reconnu très bon pour les rhumatismes: 50 cts la bouteille.

Prescriptions remplies avec soin. Toute commande par la malle exécutée avec soin et promptitude.

J. E. DEFOY, Pharmacien Diplomé.

OUVERTE DE 8 HEURES A. M., JUSQU'A 10 H. P. M.

HEURES DU DIMANCHE—
9 à 10 A. M., après la Messe.
5 à 6 P. M.; 7 à 8 P. M.

Telephone 834

J. A. SENECAL.

Entrepreneur-Architecte.

Construit actuellement la boanderie de l'Hôpital de St-Boniface, le presbytère Ste. Marie, à Winnipeg; la Maternité des SS. de la Miséricorde et autres bâtisses importantes dans d'autres parties de la province et les Territoires du Nord-Ouest.

J. A. Senecal,
St-Boniface, - Manitoba

Pour $1.25 vous aurez une boite d'enveloppes imprimées, aux ateliers du "Manitoba."

J. KERR,

Gradué de l'Ecole des Embaumeurs de New-York,—Successeur de

M. Hughes & Son,

Entrepreneur de

Pompes Funebres et Embaumeur.

212, Rue BANNATYNE,

Téléphone 413. WINNIPEG

Les ordres reçus par le télégraphe recevront une prompte attention.

6.7-00 3m

"La négligence est l'avant-courrière de la souffrance et de la mort."

Votre vie est en danger Prévenez le mal à temps



Ce n'est pas quand la mort frappe qu'il faut songer à la combattre, et la négligence dont on s'est rendu coupable en ne se soignant pas est aussi criminelle que condamnable. Que de pleurs, que de souffrances, que d'angoisses on se serait épargné, si, profitant des remèdes que la science met à notre portée, on s'était prémuni contre la contagion du mal qui ruine tant de puissantes constitutions en sapant à sa base même le système nerveux le plus parfait.

On cherche vainement les causes du mal qui sont pour la plupart du temps le surmenage, les repas pris à la hâte, l'air vicié et corrompu que l'on respire et qui, empoisonnant le sang, engendre des maladies affreuses et cruelles.

C'est donc le sang qui a besoin d'être purifié, qu'il faut rendre abondant et vermeil afin qu'il étende sa bienfaisante action par tout le système et fasse la force dans la faiblesse, la puissance et la vie dans la débilité générale et la dégénérescence physique et morale.

A l'appui de tout ce que nous pourrions dire pour les

Pilules de Longue Vie

(BONARD)

Nous ne voulons donner ici que deux témoignages, d'hommes bien connus et de qui l'on pourra confirmer tout ce que les Pilules de Longue Vie ont de bon et d'efficace dans leur composition.

Voici d'abord ce que dit M. MICHEL VIGER, un rentier bien connu de Longueuil:

"J'étais en proie depuis assez longtemps à un affaiblissement toujours de plus en plus grand du système nerveux. L'épuisement, petit à petit, je le sentais, gagnait le cerveau, et parfois j'éprouvais des étourdissements qui manquaient de tourner en syncope. Mes vivres se digéraient mal, car surmené par mes travaux je mangeais toujours à la hâte. Je me mis à faire usage des Pilules de Longue Vie, et le bien qu'elles m'ont fait m'engage à le déclarer publiquement afin que d'autres profitent de mon expérience.

"Depuis que je prends les Pilules je me suis trouvé très bien. C'est un remède qui devrait se trouver dans toutes les familles. Signé: M. VIGER.

D'autre part M. Alphonse Caron, éditeur de "l'Echo de Montmagny," nous écrit:

Qu'il éprouve le plus vif plaisir à déclarer qu'il a fait usage des Pilules de Longue Vie pendant deux mois, et qu'il les a trouvées les meilleures pour renforcer, faire du sang nouveau. Il a été l'homme le plus heureux du monde après s'être conformé à l'avis de nos médecins qui l'ont rendu plus fort et plus vigoureux que jamais. M. Caron attribue sa guérison à l'emploi des Pilules de Longue Vie, dont il ne voudrait être privé. Il compte que son expérience sera profitable aux autres, et c'est ce qui l'engage à la publier.

Les mêmes médecins qui ont prescrit les Pilules de Longue Vie à M. Caron sont entièrement à votre disposition, gratuitement, pour vous examiner et vous dire le mal dont vous souffrez. Venez à leurs bureaux de 9 heures du matin à 6 heures du soir, ou écrivez leur au n° 202 rue St. Denis, en adressant "La Cie Médicale Franco-Coloniale" et vous n'aurez pas à regretter vos démarches.

Les Pilules de Longue Vie (Bonard) sont en vente dans toutes les pharmacies à raison de 50 cents la boite ou 6 boites pour $2.50.



Une boite échantillon des Pilules de Longue Vie vous sera donnée gratis sur réception d'un timbre de 2 cents.

NO 3.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le meurtrier Morrison a été pendu hier à Régina.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la nouvelle annonce de MM. Dame et Dubuc, médecins. Durant les heures de nuit, on pourra s'adresser au Dr Dubuc, à la résidence de son père, l'hon. juge Dubuc, Tél. 820.

—Nous attirons tout particulier l'attention des amis les cultivateurs sur les communications que nous publions sur notre 6ième page, sous le titre "A propos d'agriculture." Il y a là des offres de semences et des conseils dont nous engageons nos compatriotes à profiter. A la ferme expérimentale, on se plaint que les Canadiens-français ne font pas assez de cas des avantages qu'elle offre. Allons-y donc.

—Jeudi dernier, les élèves du Collège avaient leur élection semestrielle pour choisir les membres de leur Conseil des Jeux. Voici quel a été le résultat du scrutin:—Président-général, M. Elzéar Beaupré; secrétaire, Louis Beaubien; président du hockey, Donat Collin; patinoir, Joseph Lord; jeux internes, Elzéar Noël; base-ball, Alphonse Lemay; jeu de balle au mur, Alexandre Beaupré; lacrosse, Edmond Jeanson; ballon, Arsène Lebleu; billard, John Burns.

Un bon nombre de nos abonnés nous ont envoyé le montant de leur souscription annuelle. Nous les en remercions cordialement. Il en reste un plus grand nombre encore qui ne l'ont pas fait, mais qui, nous l'espérons, se hâteront de nous faire cette remise. Plusieurs centaines de piastres nous sont dues ainsi par petites sommes. C'est si peu pour chacun, que tous voudront s'acquitter sans délai, sachant qu'ils nous rendront ainsi un bon service. Lisez s'il vous plait les explications que nous donnons dans une autre page, sous le titre de PETITES NOTES ET AVIS SPÉCIAUX.

—Le C. P. R. donne une excursion à St. Paul, à l'occasion du *bonspiel*, pour l'aller et le retour, au taux d'un seul trajet. La vente des billets se fera les 19, 20 et 21 janvier. Bons jusqu'au 28.

LA CAUSE SUPPRIMÉE

La pâleur, les boutons sur la figure, le bistre autour des yeux, accusent la faiblesse ou l'altération du sang. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD font disparaître la cause et l'effet. 12

La petite fille et le gros chien.

Le bon monsieur:

N'aie pas peur, ma petite, il n'est pas méchant; vois donc comme il a l'air content et comme il branle gentiment sa queue.

La petite fille épeurée:

Oui... je vois bien... mais ce n'est pas ce côté-là qui me fait peur.

AVEC LE ROYAL CANADIAN

PAR STANLY MCKEOWN BROWN. HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DU PREMIER CONTINGENT.

L'ouvrage ci-dessous est un magnifique volume de 300 pages qui vient d'être publié. Il contient le narré fidèle et fort attrayant des exploits du premier contingent en Afrique. L'auteur a suivi le régiment comme correspondant du *Mail and Empire*, de Québec à Prétoria et jusqu'à son retour au pays. Le prix du volume, séparément, est de $1.25. Mais le *Mail*, qui en a acheté la première édition, l'offre pour $1.50, y compris un abonnement de trois mois au *Mail* quotidien, ou d'un an au *Mail* hebdomadaire. Dix cents en sus pour le postage.

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. L'objet de la dite corporation est d'avoir à Notre-Dame de Lourdes ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba un certain nombre de religieux, pour aider les autorités ecclésiastiques de l'archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la Province de Manitoba, en prêchant, d nnant les missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité appartenant au ministère paroissial aussi pour se livrer à l'éducation à la culture et à la colonisation et obtenir le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues.

JOSEPH BERNIER.
9-1-01-4i Soliciteur des applicants.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte aux fins de prolonger le temps pour commencer et compléter l'entreprise de la "Trans-Canada Railway Company."

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.
Ottawa, le 21 déc. 1900. 2-1-01 9i

PERDUS—Depuis 5 ou 6 semaines, à Saint-Boniface, 6 bœufs de 2 ans et demi et 2 taures de 2 ans et demi, le bout de l'oreille gauche coupé carré. Toute personne qui en donnera connaissance aux RR. SS. de la Charité, ou les ramènera, sera généreusement récompensé.

12-12-19 jno

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant "Les Franciscaines Missionnaires de Marie." L'objet de la dite corporation est d'avoir à Saint-Laurent ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba, un certain nombre de religieuses pour se livrer à l'enseignement et aux œuvres de charité de toute sorte et d'obtenir pour elles le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues.

JOSEPH BERNIER.
9-1-01-4i Soliciteur des Applicantes

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2 00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nous venons de recevoir

Un char des célèbres fournaises "Pearl Sino" et poêles de cuisine. Ces poêles sont reconnus dans Québec et Ontario comme à peu près les meilleurs qui existent. De fait, ils prennent rapidement le devant sur tous les autres dans notre province. Nous sommes les seuls agents ici. Vous pouvez donc épargner 10 p. c. en achetant directement de nous. Nous avons aussi un énorme assortiment de poêles de chauffage, ferblanteries, huiles et peintures. Nous serons heureux de recevoir la population française et l'invitons à nous visiter avant d'acheter ailleurs. On parle français.

C.A.Baskerville

650 RUE MAIN

Entre les Avenues Logan et Henry

Nous avons depuis deux mois à notre emploie M. Henri Pélissier, qui sera toujou prêt à répondre à la clientèle française.

R·I·P·A·N·S TABULES

Doctors find
A Good
Prescription
For mankind

WANTED:—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents, may be had at any drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be mailed to any address for five cents, forwarded to the Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce Street, New York.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

GUILBAULT & COTE

Assortiment considérable de......

POELES DE CUISINE,
USTENSILES DE CUISINE
ETC, ETC.,

A Vendre aux Conditions les plus Avantageuses

Vous avez peut-être besoin d'un Bicycle. Achetez un de nos Bicycles 'IDEAL', 'GENEVA', 'ELDREDGE', des meilleures manufactures du Canada

GUILBAULT & COTE,
Téléphone 404 Ave. Provencher, St-Boniface.

Seuls agents autorisés à St-Boniface, de Merrick, Anderson & Co., de Winnipeg.

LIBRAIRIES KEROACK

B. Keroack.	M. E. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement exécutés.

FLEURY

souhaite la Bonne Année à tous ses amis en leur disant qu'il n'a pas encore vendu tout son stock de Hardes-faites. Nous commençons une vente de quinze jours avec une réduction de 25 pour cent sur les Hardes-faites et 30 pour cent sur les Fourrures.

Merci pour le Passé

D. W. FLEURY,

564, RUE PRINCIPALE,

Vis-à-vis l'Hôtel Brunswick. WINNIPEG.

26-9-19

AGRANDISSEMENT DE LOCAL.

Il y a un an, nous ouvrions au public de vastes salles de merceries, de couture, de manteaux, robes, blouses et sous-vêtements.

CETTE SEMAINE

nous ouvrons le soubassement, que nous avons parfaitement aménagé pour la vente des draps, flanellettes, tapis, "rugs", etc. Afin de faire de l'espace pour les marchandises d'automne, nous avons décidé de faire une—

GRANDE VENTE A SACRIFICE

dans le soubassement, cet été; vente d'indiennes, de mousselines, cotons et ce qui nous reste de lainages.

VENTE DE DECEMBRE

Pendant le mois de décembre, nous allons vendre A MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs à Winnipeg, et cela dans nos trois étages. Surveillez cela et prenez votre part des avantages de ces grandes ventes.

CARSLEY & CO.,

No. 344, Rue Main.

Vis-à-vis la rue Notre-Dame. WINNIPEG

C. P. R.

La plus rapide et la meilleure route vers l'Est et l'Ouest.

Pas de changement de chars pour Montréal, Toronto, Vancouver et Seattle.

Taux d'excursion pour la

CALIFORNIE

et d'autres places d'hiver

Pour plus amples détails, adressez-vous à l'agent du C. P. R. le plus proche ou à

WM. STITT,
A. G. P. A.
C. E. McPHERSON,
G. P. A.

—WINNIPEG.—

Pendant l'hiver, le train du C. P. R. pour l'Est partant de Winnipeg le vendredi, laissant Montréal et Toronto le dimanche et arrivant à Winnipeg le mardi, sera discontinué. Pas de changement dans le service quotidien de Winnipeg dans l'Ouest.

EPICERIES ET.... CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc.

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHÉ St-Boniface.

DEVRAIT TOUJOURS ETRE SOUS LA MAIN.

Pain-Killer

IL N'Y A PAS DE SOUFFRANCE NI DE DOULEUR, INTERNE OU EXTERNE, QUI NE SOIT SOULAGÉE PAR LE PAIN-KILLER.

Gare aux contrefaçons et aux imitations. La bouteille véritable porte le nom

PERRY DAVIS & SON.

De Jesus-Christ Redempteur.

Lettre Encyclique de Sa Saintete le Pape Leon XIII.

Fin.

La société domestique, gardée par la crainte de Dieu qui commande et qui défend, retrouvera son assiette normale; et aux yeux des peuples, les préceptes naturels eux-mêmes reprendront teute leur valeur, savoir, qu'il faut respecter l'autorité légitime et obéir aux lois, ne point faire de sédition, ne point tramer de complot. Oui, que la loi chrétienne préside à tout, que rien ne l'entrave, et l'ordre établi par la divine providence se conservera sans effort, avec les fruits qui lui sont propres, la prospérité et la paix. C'est donc le cri même du salut public, qu'à celui duquel il n'eut jamais fallu s'éloigner, qui est la voie, la vérité, et la vie, retournent, non les individus seulement, mais la société humaine tout entière. Il faut qu'en celle-ci le Christ rentre en maitre, comme dans son domaine; et que, puisant en lui la vie dont il est la source, on en empreigne toutes les parties et l'organisme de la chose publique: les prescriptions et les prohibitions des lois, les institutions populaires, les écoles, la législation du mariage et de la famille, le palais du riche, l'atelier de l'artisan. Et ce qui ne doit échapper à personne, c'est que de là dépend grandement cette civilisation si ardemment désirée; car elle s'entretient et progresse, moins par les biens du corps, richesse et prospérité matérielle, que par ceux de l'âme, bonnes mœurs et pratique de vertus.

C'est l'ignorance, plus encore qu'une volonté perverse, qui tient un grand nombre d'hommes éloignés de Jésus-Christ: on en compte beaucoup, en effet, qui s'appliquent à l'étude de l'homme, beaucoup à l'étude du monde, fort peu à celle du Fils de Dieu. La première chose donc à obtenir, c'est que la science bannisse l'ignorance, afin que l'on ne répudie ni ne méprise plus Jésus-Christ sans le connaître. Nous adjurons tous les chrétiens, en quelque lieux qu'ils se trouvent, de s'appliquer de toutes leurs forces à connaitre leur Rédempteur et à comprendre ce qu'il est. A peine l'auront-ils regardé, d'un cœur droit et d'un esprit impartial, qu'ils verront clairement qu'il ne se peut rien concevoir de plus salutaire que sa loi, de plus divin que sa doctrine. A un tel résultat contribueront merveilleusement, Vénérables Frères, votre autorité et vos efforts, en même temps que le zèle et l'application du clergé. Graver dans l'âme des peuples la vraie notion et, pour ainsi dire, l'image de Jésus-Christ; mettre en lumière, par la plume et par la parole, sa charité, ses bienfaits, ses institutions, dans les écoles primaires, dans les collèges, du haut de la chaire, partout enfin où s'en offre l'occasion, estimez que c'est là votre premier devoir. Sur ce qu'on appelle les *droits de l'homme*, les foules en ont entendu assez; qu'on leur parle enfin des droits de Dieu. Le temps y est favorable, comme suffisent à l'indiquer ce que nous avons dit du réveil des sentiments chrétiens au cœur d'un grand nombre, et plus spécialement tous ces témoignages de piété à l'égard du Rédempteur, que nous lèguerons, s'il plait à Dieu, au siècle qui vient, comme gage d'un meilleur avenir. Mais, comme il s'agit d'une chose dont nous ne pouvons attendre le bienfait que de la bonté divine, unis dans un même esprit de zèle et dans de communes et ardentes prières faisons de persévérants efforts pour fléchir le Tout-Puissant, afin qu'ému de miséricordes, il ne laisse pas périr ceux qu'il a sauvés de son sang. Qu'il daigne regarder d'un œil propice cette génération qui a beaucoup péché, il est vrai, mais qui a tant et si cruellement souffert en expiation de ses fautes; que, embrassant dans sa bonté les hommes de toute nation et de toute race, il se souvienne de sa propre parole: "*Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.*" (Io. xii., 32)

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 1 novembre de l'an 1900, de Notre Pontificat le vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

La situation dans l'Afrique du Sud empire pour l'Angleterre au lieu de s'améliorer. Les télégrammes du général Kitchener sont plus laconiques que ne l'étaient ceux du maréchal Roberts, et la censure ne laisse passer aucune autre information de quelque importance.

Le *Times*, dans un article de fond, est reconforté par la pensée que le "système d'attrition accomplit son œuvre et doit bientôt amener à l'inévitable résultat" Ailleurs, cependant, on est moins satisfait de la situation qui, en fait, a obligé à fortifier le Cap.

Aucune mesure n'a encore été prise pour satisfaire aux demandes de renforts du général Kitchener. Dans une lettre présentant ses excuses de ne pas assister à une réunion politique, lord Coleridge a dit: "J'abomine et déteste cette guerre et la politique qui l'a fait naître, la manière dont elle est conduite, et l'excitation indigne de l'Angleterre provoquée par la détaite d'une poignée de paysans défendant leur pays contre des soldats dix fois plus nombreux qu'eux, commandés par des officiers instruits, et appuyés par les ressources de notre pays."

***

La semaine dernière un télégramme annonçait qu'un petit parti de Boers a enlevé du bétail tout près du fort situé à l'est de Prétoria. Neuf cent Boers, sous les ordres du commandant Fritzinger, sont à quinze milles de Richmond, dans la direction de Hurraysburg.

Le bruit se répand à Forterville que les rebelles se sont joints aux Boers dans le district de Calvinia. Le chef militaire de la police, à Johannesburg, a avisé le public d'avoir à veiller aux dangereuses mines de dynamite qui sont placées dans le Rand pour protéger les mines; les autorités déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient en être la conséquence.

***

Les Boers qui envahissent la colonie du Cap évitent les chemins de fer et les villes où il y a une garnison même petite. Ils sont continuellement en mouvement. Ils s'emparent de tous les chevaux et des vivres dans leurs voisinages, mais ne causent autrement aucuns dommages. Etant d'une mobilité excessive, n'ayant aucune position à garder, pas d'artillerie et pas de transport, ils ont jusqu'à présent réussi à éviter tout conflict sérieux avec les forces qui les poursuivent ou leur sont opposées.

Les engagements qui ont eu lieu durant la semaine n'étaient que des escarmouches, et les pertes ont été légères des deux côtés.

***

Nous avons à enrégistrer parmi les victimes de la guerre d'Afrique, le capitaine Sutton, genre de l'hon juge Routhier, de Québec, et qui a résidé pendant quelques années à Winnipeg.

***

Un certain nombre de nos soldats sont arrivés dimanche à Winnipeg, de retour de l'Afrique. On les a fêtés, comme leur bravoure et le patriotisme le méritent si bien. Des discours prononcés au cours de ces démonstrations tous s'accordent à dire que celui du R. P. Drummond S. J., a été le plus remarquable.

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Première Séance. 2 Janvier 1901.

Présent: Son Honneur le Maire nouvellement élu. Mons J. A. Sénécal, et MM les Conseillers Bleau, Gauvin, Lavoie, Turenne, Pelletier, Jean et Couture.

Lecture du procès Verbal de la dernière séance en date 24 décembre 1900.

Communications: J. A Prendergast et Cléo. Marcoux offrant leurs services pour la confection du rôle d'évaluation.

Les comités permanents sont formés comme suit:

Comité des Finances: Cons. Bleau (président), Jean, Gauvin, Lavoie. Travaux Publics: Turenne (président), Jean, Lamontagne et Pelletier. Police et Feu: Gauvin (président), Lavoie, Lamontagne, Couture. Santé et Licences: Pelletier (président), Bleau, Couture et Turenne.

MM. J. A. Prendergast et Cléo. Marcoux sont nommés évaluateurs conjoints avec salaire de $60.00 dollars chacun.

MM. J. A. Marion et Eug. Paradis sont nommés auditeurs avec un salaire de $25.00 chacun.

Le Dr Lambert est est continué dans ses fonctions d'officier de santé, salaire: $150.00.

Le Cons. Bleau est choisi comme maire suppléant pour le 1er quartier de l'année.

Formation d'un comité de secours composé du Maire et des Cons. Bleau et Gauvin avec une somme provisoire de $25.00 à sa disposition.

Deuxième Séance, 14 Janvier.

Présents: Son Honneur le maire et les conseillers Bleau, Turenne, Pelletier, Jean, Lamontagne et Lavoie.

Lecture du procès-verbal.

Communications: Sœur Dugas et Sœur Geneviève remerciant le Conseil pour le don de $100.00 fait à l'Hospice Taché et à l'Hôpital de Saint-Boniface respectivement. Fred J. Hollan, offrant à la ville un équipement complet d'échelles de sauvetage.

J. A. Prendergast, rapport de ses opérations comme collecteur de la taxe de capitation. Le même, en sa qualité d'évaluateur, expliquant que certaines lois passées à la dernière session de la législature imposent des devoirs nouveaux aux évaluateurs et suggérant en conséquence que son salaire ainsi que celui de son collègue soit porté à $100.00 au lieu de $60.00. Théo. Bertrand, sec.-trés., priant le Conseil de l'autoriser, en vertu de l'art. 157 de l'"Assessment Act," à racheter le Bloc K, plan 433, vendu par erreur le 30 juillet dernier pour arrérages de taxes.

Les comptes suivants sont présentés et approuvés: W. Vallée, $7.50; Jean et Frère, $1.90; A. Lemay, $25.00; H. Dupont, $1.00; J. P. O. Allaire, $2.40; Rôle de paie No. 1, $6.90; Rôle de paie No. 2, $1.60.

Le Conseil siège en comite général sur les communications respectives de MM. J. A. Prendergast et Théo. Bertrand et décide d'offrir aux évaluteurs un salaire de $75.00 chacun; il autorise aussi le sec.-trés. à opérer le rachat demandé.

Le Cons. Lavoie propose que le Conseil se forme de nouveau en comité général pour étudier plusieurs sujets importants, savoir: la maladie de barbe (barber's itch), la protection contre le feu, la garantie du Trésorier, la collection de la taxe de chiens et la publication des minutes du Conseil. La motion ne trouvant pas de secondeur n'est pas mise aux voix, le maire faisant remarquer que ces questions seraient plus proprement étudiées par les comités permanents dont elles relèvent.

Un règlement (No. 175) est passé à l'effet de fixer le 18 de janvier comme date du commencement du rôle d'évaluation.

Sur proposition du cons. Lavoie un comité composé du maire et du cons. Gauvin est nommé pour s'aboucher avec le comité du feu de Winnipeg afin d'arriver à faire certains arrangements pour la protection de Saint-Boniface contre les incendies.

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz.—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally northwesterly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point a or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north west of Battleford.

J. M. SMITH,
Secretary,
Canadian Northern Ry. Coy.

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir:—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numerotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH,
Secrétaire.
Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

A Propos d'Agriculture

Nos lecteurs sont priés de lire bien attentivement les deux lettres suivantes et de profiter des offres qu'elle contiennent :

DISTRIBUTOIN D'ECHANTILLONS

DE GRAIN DE SEMENCE ET DE POMMES DE TERRE

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le Rédacteur du "MANITOBA,"

Les douze années passées il a été distribué gratuitement aux cultivateurs de toutes les parties du Canada qui en ont fait la demande, des échantillons en sacs de 3 livres des variétés de grains qui ont le mieux réussi aux différentes fermes expérimentales. Le but de cette distribution est d'augmenter la productivité et d'améliorer la qualité de ces importants produit agricoles dans tout le pays, en plaçant à la portée de tous les cultivateurs de la semence prise des variétés les plus vigoureuses et les plus productives. Ce travail a été fort apprécié et le succès en a été considérable.

Suivant instructions de l'honorable Ministre de l'Agriculture, il sera fait cette ssison-ci une nouvelle distribution. En raison du très grand nombre de demandes que nous recevons annuellement, il nous est impossible d'envoyer à chacun plus d'un échantillon, et nous ne pouvons satisfaire aux demandes de plus d'un échantillon par ferme. En conséquence, si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on ne peut en recevoir aussi un de blé, d'orge ou de pommes de terre. Ces échantillons ne seront envoyés qu'à ceux qui en feront personnellement la demande; nous ne pouvons donner attention à des listes de noms qu'enverraient des sociétés ou des individus. La distribution consistera comme jusqu'ici en échantillons d'avoine, d'orge, de blé de printemps, de mais (blé-d'Inde) et de pommes de terre (patates.)

Les demandes doivent être adressées au directeur des Fermes expérimentales, à Ottawa et peuvent être envoyées d'ici au 1er mars, date après laquelle les listes seront closes, de sorte que les échantillons demandés puissent tous être distribués à temps pour les semailles. Les cultivateurs qui écrivent, voudront bien mentionner de quelles variétés ils préfereraient en en nommant deux ou trois à leurs choix. Si notre approvisionnement des variété nommées se trouvait épuisé nous enverrons à la place quelque autre bonne variété.

Les échantillons de grain seront distribués de bonne heure mais les pommes de terre ne peuvent l'être avant qu'il n'y ait plus de danger de gelée en route Il n'est pourvu à la distribution générale d'aucune autre espèce de semence que celles susmentionnées.

On peut adresser toutes lettres à la Ferme expérimentale franc de port.

WM. SAUNDERS,
Directeur des Fermes expérimentales.

Ottawa, 27 décembre 1900.

EPREUVE DE LA VITALITE DES SEMENCES

A LA FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

A Monsieur le Rédacteur du "MANITOBA."

La saison passée a dans certaines localités été défavorable pour la parfaite maturation du grain. Dans certains districts le grain a souffert de la pluie pendant la moisson ou bien d'avoir été mis en tas avant d'être parfaitement sec, ce qui l'a fait germer ou s'échauffer, tandis que dans d'autres localités les gelées hâtives de l'automne ont causé plus ou moins de dommage. Dans ces circonstances, la vitalité des céréales peut se perdre en partie ou s'affaiblir au point de ne pouvoir donner que des plantes chtéives. La qualité de la semence qu'on emploie a une grande influence sur le caractère de la récolte, et afin de produire les meilleurs résultats, il importe que sa faculté germinative soit inaltérée, de sorte qu'après les semis; les jeunes plantes lèvent promptement et fassent une pousse vigoureuse. Conséquemment il est "très important" que les cultivateurs s'assurent si le grain qu'ils veulent employer comme semence possède la vitalité nécessaire pour produire une bonne récolte.

Suivant instruction de l'hon. Ministre de l'Agriculture, il a été pourvu à ce que tout cultivateur du Canada puisse sans aucuns frais, s'assurer du degré de vitalité de sa semence. Il n'a pour cela qu'à expédier au directeur de la Ferme expérimentale, à Ottawa, des échantillons de toutes variétés de grains dont il désire que l'épreuve soit faite. Il peut envoyer les échantillons francs de port par la poste, et pour cela, il suffit d'une once ou deux. L'épreuve dure environ deux semaines. Nous espérons que tous ceux qui voudront profiter de la facilité qui leur est offerte enverront leurs échantillons au plus tôt, de sorte que le travail soit achevé à temps.

WM. SAUNDERS.
Directeur des Fermes expérimentales.

Ottawa, 26 décembre 1900.

Tout parait indiquer que le fromage et le beurre vont se vendre l'été prochain à un prix rémunérateur. Sachons en profiter en augmentant la production du lait. Semons tout ce qui pourra améliorer l'alimentation des vaches laitières. Ne négligeons pas la culture des fourrages verts.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Première assemblée du conseil de la municipalité de Montcalm tenue à Letellier, le 2ème jour de janvier, 1901.

Présents—Napoléon Comeault, préfet ; Louis Ayotte, Zotique Clément, Thomas Eyres, Aimé Boiteau. Georges Beaupré et Eugène Cartier.

Les membres du conseil donnent la déclaration de qualification, conformément à la clause 203 de l'Acte des Institutions Municipales, et le greffier leur fait prêter le serment requis par l'acte ci-dessus cité.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre, et le greffier lit le procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sur motion de Thomas Eyres et Aimé Boiteau.

Le greffier lit le règlement No. 143, concernant l'engagement du secrétaire-trésorier, au salaire de six cent cinquante piastres.

Clément-Cartier—Que le règlement No. 143 soit adopté tel que lu, pourvoyant à l'engagement du secrétaire-trésorier pour l'année 1901.

En amendement par Aimé Boiteau et Georges Beaupré: Que A. Guilbert soit nommé secrétaire-trésorier de la municipalité de Montcalm pour l'année 1901, avec un salaire de quatre cent cinquante piastes, sans extra. —Perdu ; et la motion principale est adoptée.

Ayotte - Clément—Que S. D. Bissonnette soit auditeur pour l'année 1901, au salaire de $25.—Adopté.

Théophile Thibault est nommé second auditeur par le préfet.

Eyres-Ayotte—Que le préfet nomme les comités pour l'année 1901.

Le préfet nomme pour le présent le comité de finances, comme suit :

Thomas Eyres, président ; Aimé Boiteau, Zotique Clément, Louis Ayotte.

Eyres-Boiteau—Que l'escompte soit accordé sur toutes les taxes payées d'ici au premier mars.—adopté.

Clément-Beaupré—Que le rapport du comité des finance soit adopté.—Adopté.

Le rapport du comité des finances est lu et adopté.

Humblement soumis, ce deuxième jour de janvier, 1901, à Letellier.

THOS. EYRES,
Prés. du Comité des Finances.

Ayotte-Eyres—Que ce conseil s'ajourne au premier mardi de février.—Adopté.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 15 Jan. 1901.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à	0 18
From ge	0 9½	à	10
Œufs frais, la doz	0 00	à	18
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 00	à	0 35
Navets, le minot	0 15	à	0 20
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	1 50	à	1 75
Choux, par douzaine	0 00	à	0 50
Oie, par lb	0 60	à	0 12
Canards, par lb	0 09	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 25
" Strong Baker	2 10
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00	à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50	à	6 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à	4 50
Charbon dur	10 0	à	10 00
Charbon mou	4 50	à	4 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

II

No. 8,

Pendant qu'ils se livraient à ces perquisitions avec une ardeur fièvreuse, on apporta une nouvelle série de notes, du tailleur, du sellier, du marchand de fourrage, etc., etc...Charles fit répondre qu'il paierait le lendemain, et fou de désespoir, il courut chez Lerouttier.

Le banquier était sorti et ne devait pas rentrer de la journée.

Marguerite montra dans cette circonstance un calme, une énergie, une force de volonté et de jugement qu'on aurait à peine pu atteindre d'une personne d'un âge mûr, et cependant elle avait à peine quinze ans.

Charles, en présence de la catastrophe sur laquelle il ne pouvait plus garder aucune illusion, parlait d'imiter son père, et de se soustraire par le suicide à une situation qu'il ne se sentait pas le courage de supporter. Sa jeune sœur essaya d'abord de la ramener à la résignation par les idées religieuses ; mais, s'apercevant bientôt qu'elle n'obtenait d'autre résultat que d'augmenter son irritation, elle changea de tactique. Il lui avait parlé du livre de biens, elle voulut le parcourir avec lui. Elle le força à noter toutes les propriétés dont la vente n'était pas clairement indiquée, et elle obtint qu'il écrivit au notaire ou au maire de chacune des localités où elles étaient situées.

Ce travail amena un calme relatif dans l'esprit du jeune homme, mais la nuit suivante ne fut pour lui qu'une longue et cruelle insomnie. Vers le matin, vaincu par la fatigue, il s'endormit.

Quand il s'éveilla, après quelques heures d'un sommeil agité et anxieux, on lui présenta de nouvelles notes de fournisseurs, au milieu desquelles se trouvait une lettre dont l'écriture lui était inconnue.

Il l'ouvrit aussitôt, et après l'avoir lue :

—C'est étrange, dit-il. Il est évident que nous sommes victimes d'un vol ..Oh ! il faut que je voie Lerouttier...

Comme il se disposait à sortir, son valet de chambre l'arrêta, et avec une politesse équivoque :

—Je demande pardon à Monsieur de me permettre de le questionner ; mais mes camarades et moi, nous avons besoin de savoir si Monsieur compte nous garder à son service ?

—Je n'ai pas encore eu le temps de m'occuper de cette question ; ce soir vous saurez tous ce que j'aurai décidé à votre égard.

—Je ferai encore observer à Monsieur, que mes gages n'ont pas été payés depuis plusieurs mois, et...

—Vous recevrez tout ce qui vous est dû, n'ayez aucune crainte.

—Il faut absolument sortir de cette situation, se dit il, demain ces misérables m'insulteraient.

Quelques minutes apres, il entrait chez le banquier, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, s'apitoya sur ses malheurs, se mit tout à sa disposition et lui jura qu'il serait au comble de ses désirs s'il pouvait lui être utile en quoi que ce soit.

Charles l'écoutait avec une instinctive répugnance. Un pressentiment lui disait que cet homme était un hypocrite, que chacune de ses paroles n'était qu'un odieux mensonge ; cependant il sut se contenir.

—Je vous remercie, Monsieur, lui dit-il, et puisque vous m'y autorisez, je vous ferai part de toutes mes angoisses et de toutes mes perplexités. Vous m'avez affirmé hier que vous n'aviez plus rien des sommes que mon père vous avait confiées.

—Je l'ai dit et je crois l'avoir prouvé. Je vous ai laissé une copie de mon compte.

—Je l'ai examiné et je n'y trouve rien à dire.

—Voici les quittances et décharges que votre père m'a données, veuillez les examiner attentivement.

—C'est inutile, Monsieur, je suis persuadé que ces papiers sont en règle.

—Je vous remercie de votre confiance ; mais je ne puis l'accepter. En affaires, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des chiffres et des signatures. Voici les pièces, veuillez, je vous prie, les vérifier et les contrôler. Je tiens à ce que vous vous assuriez par vous-mêmes de la loyauté de mes operations et de sincérité de mes écritures.

Charles feuilleta un moment et d'un œil distrait les papiers étalés devant lui ; puis les repoussant :

—Cela suffit. Ainsi Monsieur, vous m'affirmez de nouveau que le compte entre mon père et vous se solde par un déficit de 3000 francs.

Après les preuves que je vous ai données, votre insistance m'étonne.

—Vous venez de me dire, il n'y a qu'un instant, qu'en affaire, on ne doit tenir aucun compte de l'amitié ; vous me permettrez donc d'oublier pour un moment les liens d'affection qui existaient entre mon père et vous, et de me souvenir seulement que je parle à son banquier.

—Où voulez-vous en venir ?

—A ceci : vos affirmations sont en complet désaccord avec ce que mon père m'a écrit une heure avant de mourir.

Le banquier ne fut pas maître d'un premier mouvement de surprise et de mécontentement qui ne put échapper à son interlocuteur. Il balbutia entre ses dents :

—Ah ! ce pauvre ami vous a écrit avant de mourir, sans doute pour vous faire ses dernières recommandations... pardonnez mon émotion, mais cela me rappelle ce terrible moment où je l'ai vu expirer entre mes bras.

—Parlons affaires, Monsieur, reprit Charles assez sèchement. Ces souvenirs me sont également pénibles, ils sont même tellement douloureux pour moi que, si je n'avais que mes intérets à défendre, je préférerais, je crois, renoncer à tout plutôt que de les rappeler, mais j'ai aussi à sauvegarder les intérets de ma sœur ; il y a là pour moi un devoir que je n'ai pas le droit d'abandonner.

Voici ce que mon père m'écrit, Monsieur :

Le banquier prit la lettre qu'on lui tendait, mais il avait eu le temps de se remettre, il la lut sans qu'un trait de son visage trahit la plus légère émotion, puis il la rendit avec un sourire de compassion :

—Cela ne m'étonne pas ; je dirai plus, je m'y attendais. Vous savez que, le matin de sa mort, quand une énergique médication l'eut rappelé momentanément à la vie, il me fit chercher, et me dit précisément ce qu'il vous avait écrit la veille ; il croyait avoir encore 200,000 francs chez moi. Je dus le détromper, je n'avais pas les chiffres exacts présents à la mémoire ; mais je les connaissais assez pour ne pas partager ses illusions. Voyez-vous, mon cher ami, votre pauvre père était un bien excellent homme, je l'aimais beaucoup ; mais il avait un grand défaut ; il ne savait pas compter. A chaque instant, il arrivait chez moi ou il m'écrivait, il lui fallait de l'argent sur-le-champ, il lui en fallait à tout prix. Combien de fois n'a-t-il pas exigé de moi que je fisse réaliser pour son compte des valeurs qui étaient en baisse, parce qu'il aimait mieux perdre qu'attendre.

—Les derniers versements qu'il a faits chez vous remontent d'après vos comptes à plus d'une année ?

—En effet, Monsieur.

—Pourriez-vous m'aider à retrouver l'emploi d'une somme de 32,000 francs qu'il a touchée la veille de sa mort ?

—Vous m'étonnez, je n'ai jamais entendu parler de cette somme.

—J'ai reçu ce matin une lettre d'un notaire de Paris ; permettez-moi de vous la lire.

"En rentrant chez moi, après une absence de quelques jours, j'apprends le malheur qui vous frappe dans la personne de votre excellent père, et je me hâte de venir vous dire, Monsieur, toute la part que je prends à votre douleur. Une indiscrétion me fait savoir en même temps que l'on n'a trouvé chez M. Durand, ni titres, ni capitaux. La chose me surprend d'autant plus que, la veille de sa mort, je lui avais remis, moi-même, une somme de trente-deux mille francs, provenant de la vente d'une vigne qu'il possédait en Touraine."

Or, Monsieur, reprit Charles, vous étiez présent à la levée des scellés, et vous avez constaté que l'on n'a trouvé qu'une somme de trois mille francs, placée dans un endroit où mon père avait l'habitude de laisser l'argent nécessaire aux dépenses courantes.

—C'est vrai, Monsieur, et que concluez-vous de là ? interrogea le banquier visiblement ému.

—Que la somme touchée par mon père a disparu d'une façon difficile à expliquer.

—Cet argent ne m'ayant pas été confié, je n'ai pas à en répondre, et cependant, s'il y a eu vol, comme vous semblez le soupçonner, il ne serait peut-être difficile de découvrir le ou les voleurs. Entre la mort de Durand et le moment où les chefs ont été enlevés par le commissaire, il s'est écoulé environ deux heures; et savez-vous qui a eu le premier l'idée de prendre cette sage précaution ? C'est un de vos domestiques, celui-là même, peut-être, qui s'était déjà emparé de la somme dont vous constatez la disparition.

—C'est possible, mais je ne le crois pas, tous nos domestiques sont d'anciens serviteurs sur la fidélité desquels je crois pouvoir compter. J'ai une dernière question à vous faire, Monsieur. J'ai vérifié votre compte, les additions et tous les calculs sont exacts, les articles portés en dépense sont justifiés par des quittances régulières, mais il m'a été impossible de contrôler les versements operés par mon père.

—Monsieur Charles, je vous engage à peser vos paroles, vous paraissez mettre ma loyauté en suspicion.

—Pardon, je parle affaires, et je crois être dans l'exercice strict de mes droits en demandant des explications sur les points dont je ne me rends pas bien compte. Le premier article de vos comptes, à la colonne Avoir, porté une somme de quatre-vingt-douze mille francs puis une autre somme de vingt-sept mille francs, etc., et je ne vois aucune preuve de ces versements.

A Suivre

Madame—Ça c'est fort! Impossible de me rappeler où j'ai fourré mon chapeau bleu!

Monsieur—Tu as si peu de tête et tant de chapeau!